



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DCPAJI_D2024_195

**Contrat de prêt d'œuvres du MUba
Eugène Leroy
pour l'écomusée de la Bintinais de
Rennes**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0087 du 26 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Vu la demande de prêt formée par l'écomusée de la Bintinais de Rennes le 31 mai 2024 ;

Considérant que le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing, le MUba Eugène Leroy, prête à l'écomusée de la Bintinais de Rennes pour leur exposition temporaire « Fleurs, au-delà des apparences » l'œuvre suivante :

- DENIS Maurice, *L'Annonciation*, huile sur toile, 1913, n° inv RF 1977 738 (dépôt du musée d'Orsay).

ANN 922 21

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat de prêt d'œuvres entre la Ville de Tourcoing, pour le MUba Eugène Leroy, Musée des Beaux-Arts de la Ville avec l'écomusée de la Bintinais de Rennes pour toute la durée de l'exposition sus évoquée, du 29 novembre 2024 au 31 août 2025, ainsi que pour les périodes de transports (aller, retour et itinérance), du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour Pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 21/08/2024

. Maenhout P.



Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 25 SEP. 2024

Publié sur le site de la Ville le : 26 SEP. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0195

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2024

Objet : Contrat de prêt d'oeuvres du Muba pour l'écomusée de la Bintinais de Rennes

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 25/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0195 - D_cision Contrat de pr_t d_oeuvre du Muba.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240925-DAJI_D2024_0195-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/09/2024

